

ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE - ANNÉE 2025
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX
POUR L'ACCÈS AU GRADE D'AGENT SOCIAL TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE

Le Président de Thiers Dore et Montagne,

Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ;
Vu la délibération n°2021-1-66 du 09/12/2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;
Vu l'arrêté n°2024-78 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 19/01/2024 ;
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Brigitte FOURNIER	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	1	Ancienneté
Veronique GARRET-FLAUDY	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	2	Ancienneté
Christelle DUPRET	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	3	Ancienneté
Dominique COELHO	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	4	Ancienneté
Cathy DUROHANY	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	5	Ancienneté
Karine FRADIN	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	6	Ancienneté
Jocelyne GRUET GOMES	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	7	Ancienneté
Virginie BLAND	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	8	Ancienneté
Jacqueline CARTAILLER	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	9	Ancienneté
Katy COGNARD	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	10	Ancienneté
Marjorie COURTINE	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	11	Ancienneté

Total des agents promouvables : 12

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 12

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 11

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 11

ARTICLE 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à Thiers, le 28/10/2025

Le Président



Tony BERNARD
Maire de Châteldon

Le Président :

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.*

**ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE - ANNÉE 2025
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
POUR L'ACCÈS AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ÈRE
CLASSE**

Centre Intercommunal
d'Action Sociale
de Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cias-tdm.fr
04 43 14 80 16

Le Président de Thiers Dore et Montagne,

*Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
Vu la délibération n°2021-1-6 du 09/12/2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;
Vu l'arrêté n°2024-78 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 19/01/2024 ;
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;*

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorit	Examen professionnel ou ancienneté
Sylviane GAREL	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Ancienneté

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

ARTICLE 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à Thiers, le 28/10/2025

Le Président



Tony BERNARD
Maire de Châteldon

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE - ANNÉE 2025
CADRE D'EMPLOIS DES AIDES-SOIGNANTS TERRITORIAUX
POUR L'ACCÈS AU GRADE D'AIDE-SOIGNANT TERRITORIAL DE CLASSE SUPÉRIEURE

Le Président de Thiers Dore et Montagne,

*Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu le décret n°2021-1881 du 29/12/2021, portant statut particulier du cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux ;
Vu la délibération n°2021-1-66 du 09/12/2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;
Vu l'arrêté n°2024-78 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 19/01/2024 ;
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;*

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de	Examen professionnel ou ancienneté
Laëtitia MENARD	aide-soignant territorial de classe normale	aide-soignant territorial de classe supérieure	1	Ancienneté
Alexandra PROVENT	aide-soignant territorial de classe normale	aide-soignant territorial de classe supérieure	2	Ancienneté
Amélie GONZALEZ	aide-soignant territorial de classe normale	aide-soignant territorial de classe supérieure	3	Ancienneté

Total des agents promouvables : 7

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 7

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 3

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 3

ARTICLE 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à Thiers, le 28/10/2025

Le Président



Tony BERNARD
Maire de Châteldon

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

**ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE - ANNÉE 2025
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
POUR L'ACCÈS AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE
2ÈME CLASSE**

Centre Inter
d'Action Sociale
de Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cias-tdm.fr
04 43 14 80 16

Le Président de Thiers Dore et Montagne,

*Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
Vu la délibération n°2021-1-66 du 09/12/2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;
Vu l'arrêté n°2024-78 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 19/01/2024 ;
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;*

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Stéphanie BRARD	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Ancienneté

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

ARTICLE 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à Thiers, le 28/10/2025

Le Président du CIAS



Tony BERNARD
Maire de Châteldon

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Téléréfours citoyens accessible à partir du site www.telerefours.fr.

**ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE - ANNÉE 2025
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX
POUR L'ACCÈS AU GRADE D'AGENT SOCIAL TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE**

Le Président de Thiers Dore et Montagne,

*Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ;
Vu la délibération n°2021-1-66 du 09/12/2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;
Vu l'arrêté n°2024-78 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 19/01/2024 ;
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;*

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorit	Examen professionnel ou ancienneté
Martine DUBOST	agent social	agent social principal de 2ème classe	1	Ancienneté
Claudine RENDIER	agent social	agent social principal de 2ème classe	2	Ancienneté
Corinne CHARRIER	agent social	agent social principal de 2ème classe	3	Ancienneté

Total des agents promouvables : 6

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 6

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 3

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 3

ARTICLE 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à Thiers, le 28/10/2025

Le Président




Tony BERNARD
Maire de Châteldon

Le Président :

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.*